



Modification n°4

PLUI-H

Louviers

Accusé de réception en préfecture 027-212703755-20020916-24-073-DE Date de télétransmission : 19/09/2024 Date de réception préfecture : 19/09/2024

Présentation



- 17 modifications du PLUi-H ont été demandées par les communes ou à l'initiative des services de l'Agglomération.
- Elles visent à :
 - ✓ Ajuster des règles et des OAP aux projets en cours ou futurs pour encadrer l'urbanisation plus précisément.
 - ✓ Faciliter la compréhension de la règlementation.
- Elles sont globalement liées à des modifications ponctuelles de zonage, d'OAP et du règlement écrit et graphique.



Règlement écrit



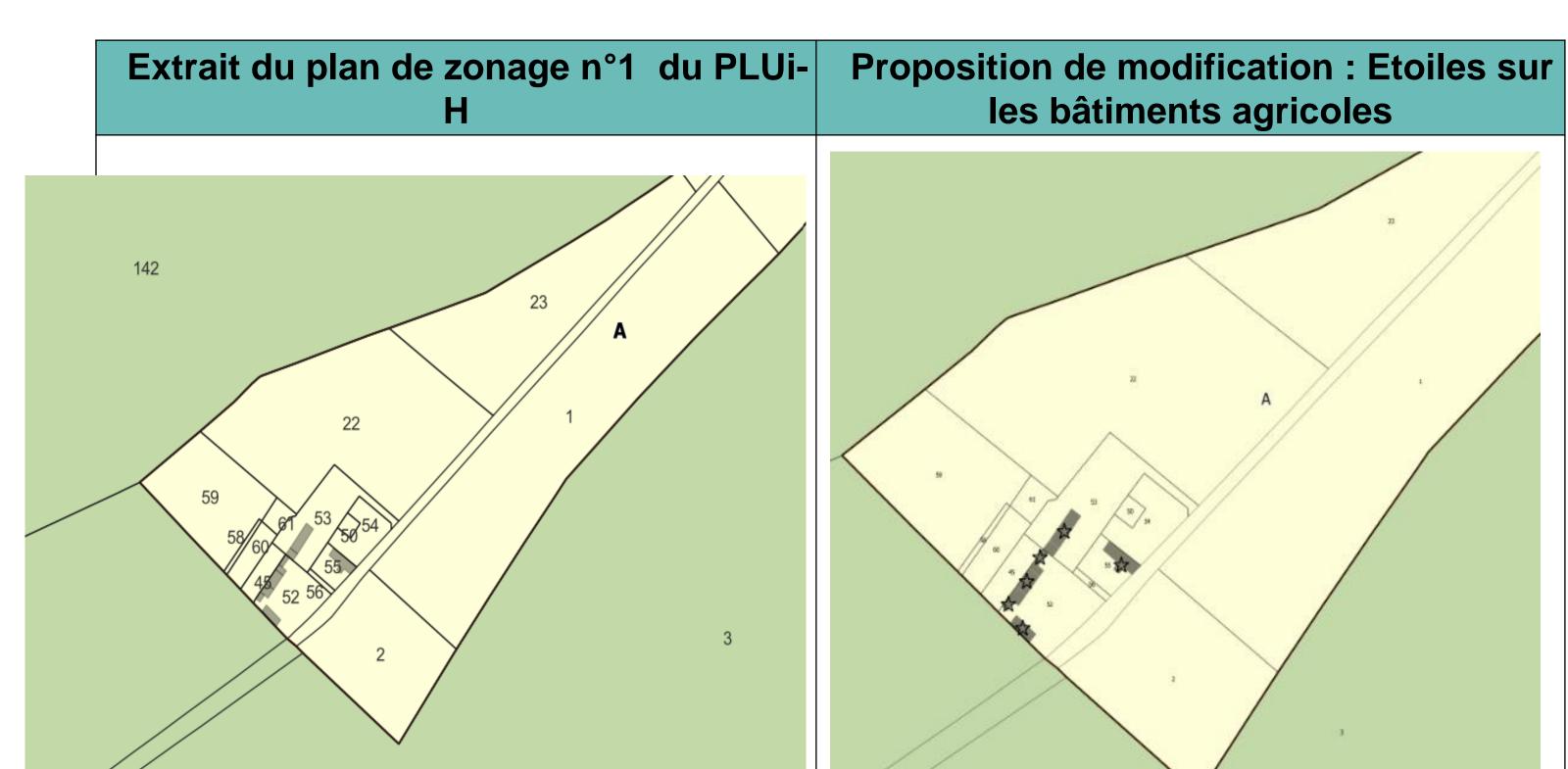
Ajustement de(s)	Justification	Proposition de règle modifiée
Lexique Clôture « claire-voie »	Simplifier la définition de manière à ce que les panneaux ajourés puissent aussi être autorisés (en plus des simples lames verticales ou horizontales).	« La notion de clôture à claire voie implique une proportion de vide et de plein qui devra présenter au maximum 50% de plein (soit 1/2 de plein). Cette composition entre le plein et le vide est répartie sur l'ensemble du linéaire de la clôture. Le mur bahut ne compte pas dans ce calcul de proportion ». p8.
Annexe 3 du règlement Liste des Emplacements réservés	Ajouts / suppressions d'emplacements réservés dans d'autres communes.	
Annexe 8 du règlement	Création d'une annexe n°8 au règlement écrit pour expliquer la notion d'implantation traditionnelle du bâti : guider les porteurs de projet sur le choix d'implantation de la construction.	



Hameau Saint Lubin



• Permettre le changement de destination des bâtiments agricoles : Les bâtiments du corps agricole sont désormais étoilés.

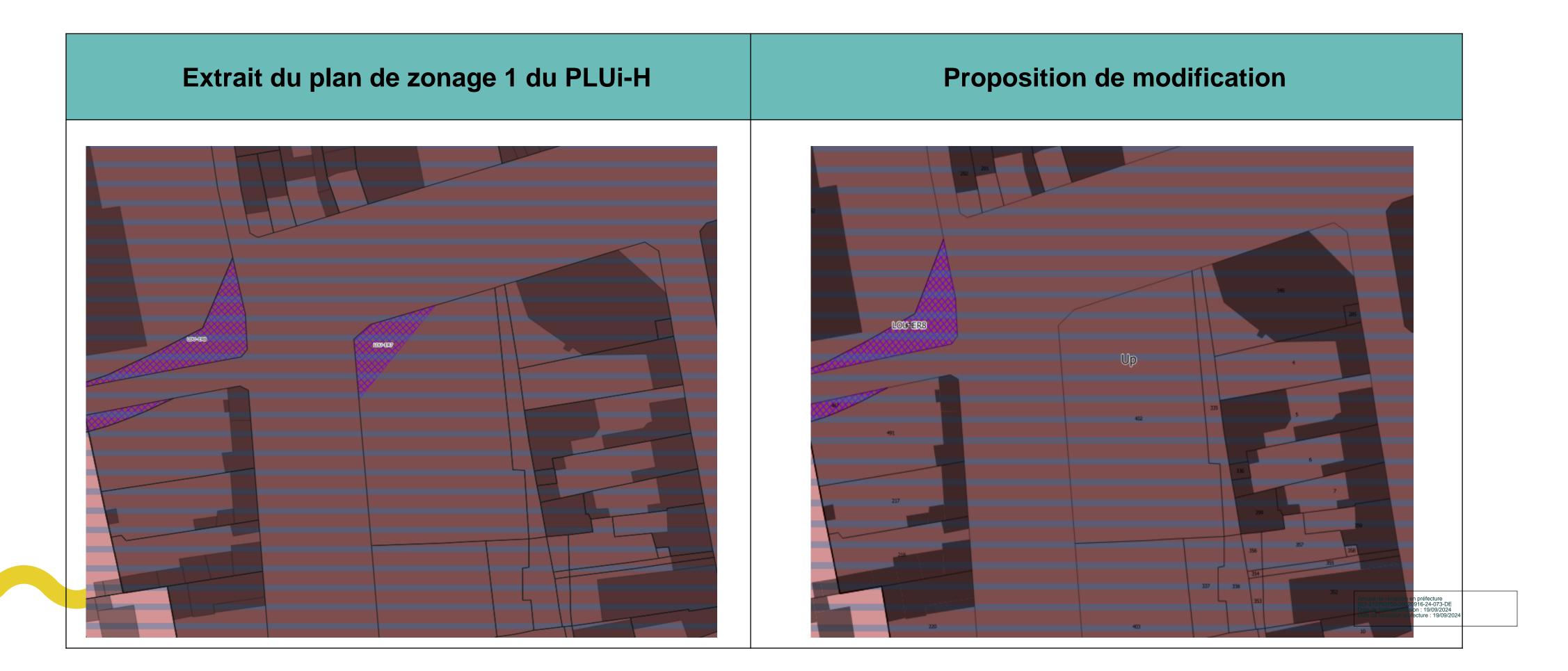




Emplacement Réservé N°7



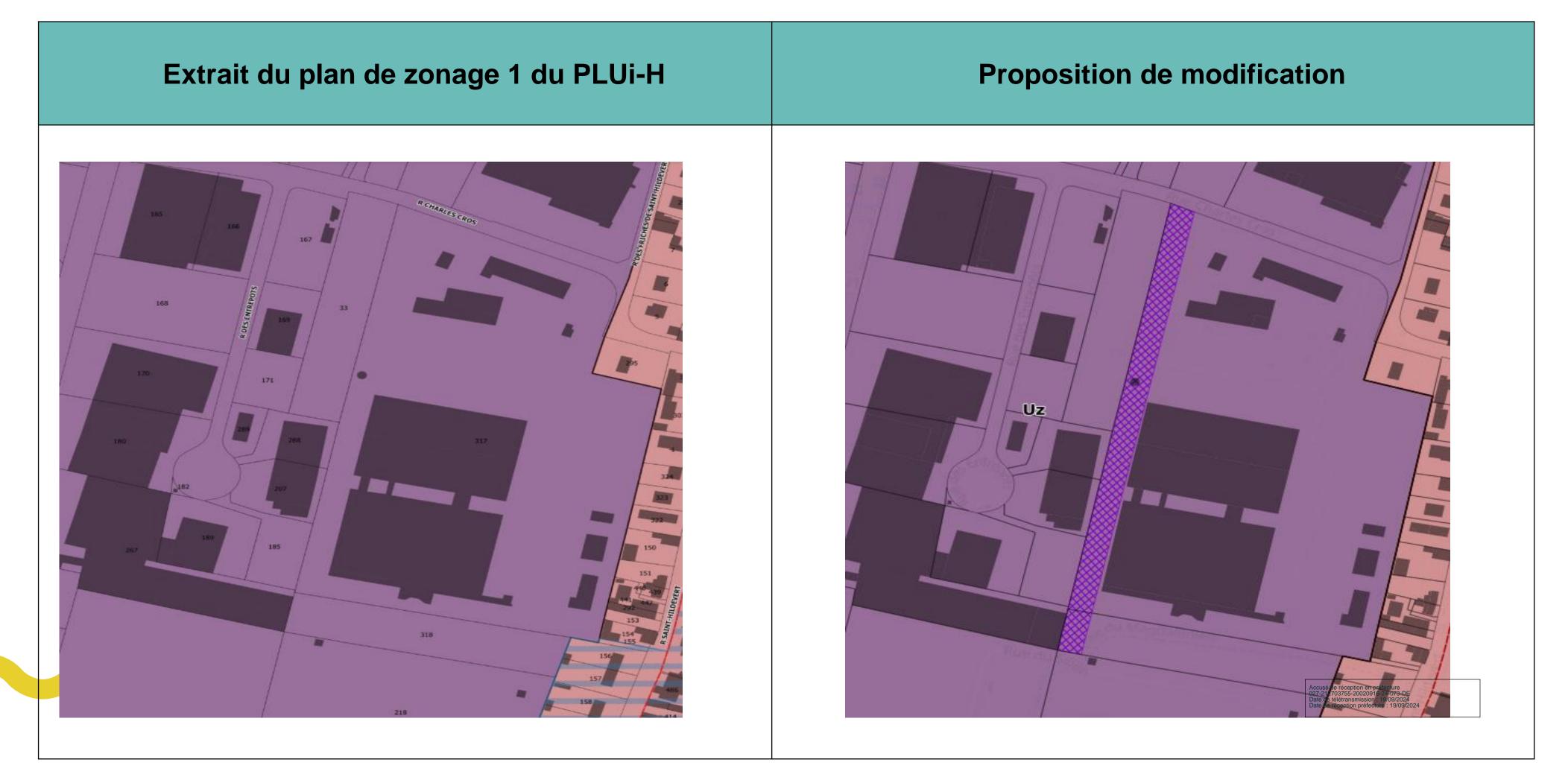
• Suppression de l'emplacement réservé n°7 suite à l'abandon du projet de carrefour giratoire.



Emplacement Réservé N°38



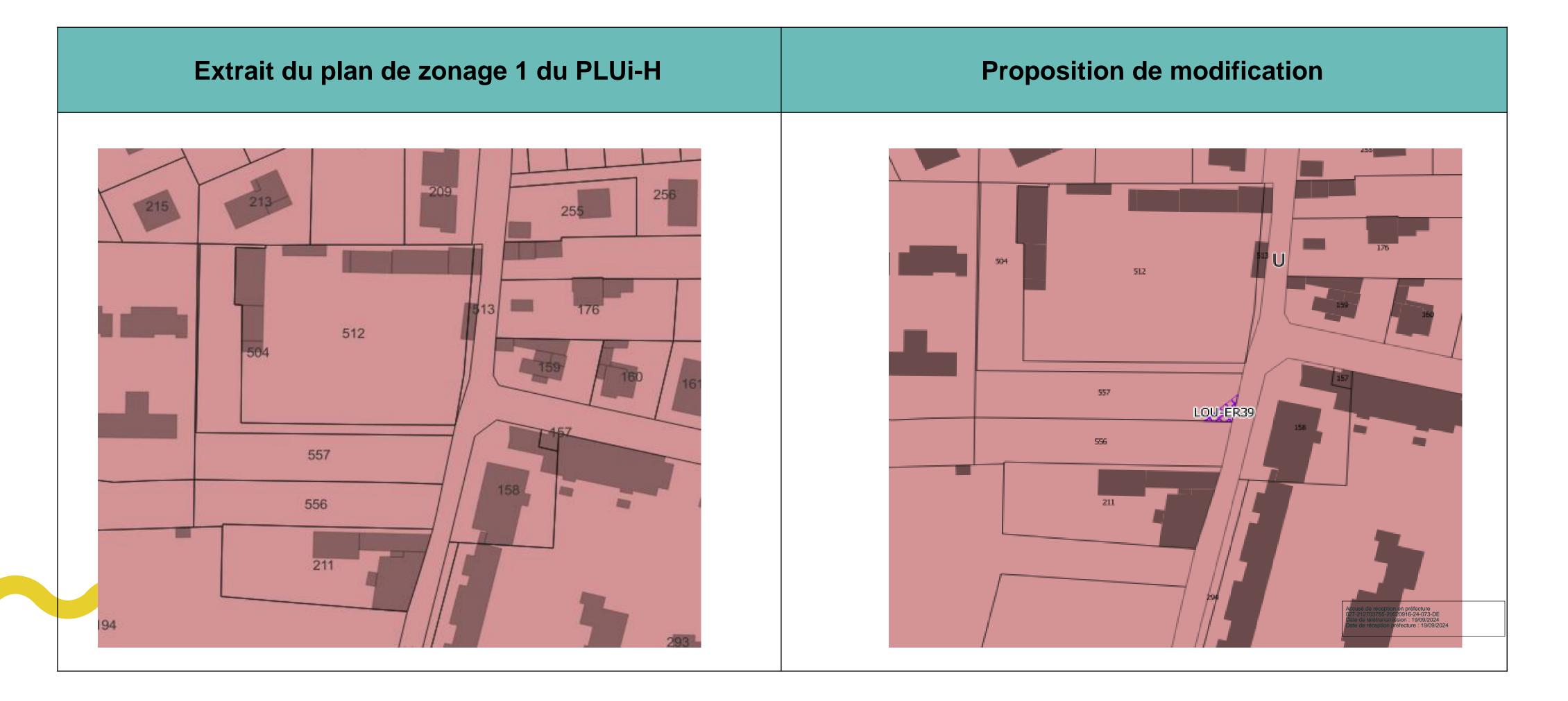
· Création d'un emplacement réservé visant à créer une voie entre le Hub Expo et la rue C. Cros



Emplacement réservé N°39



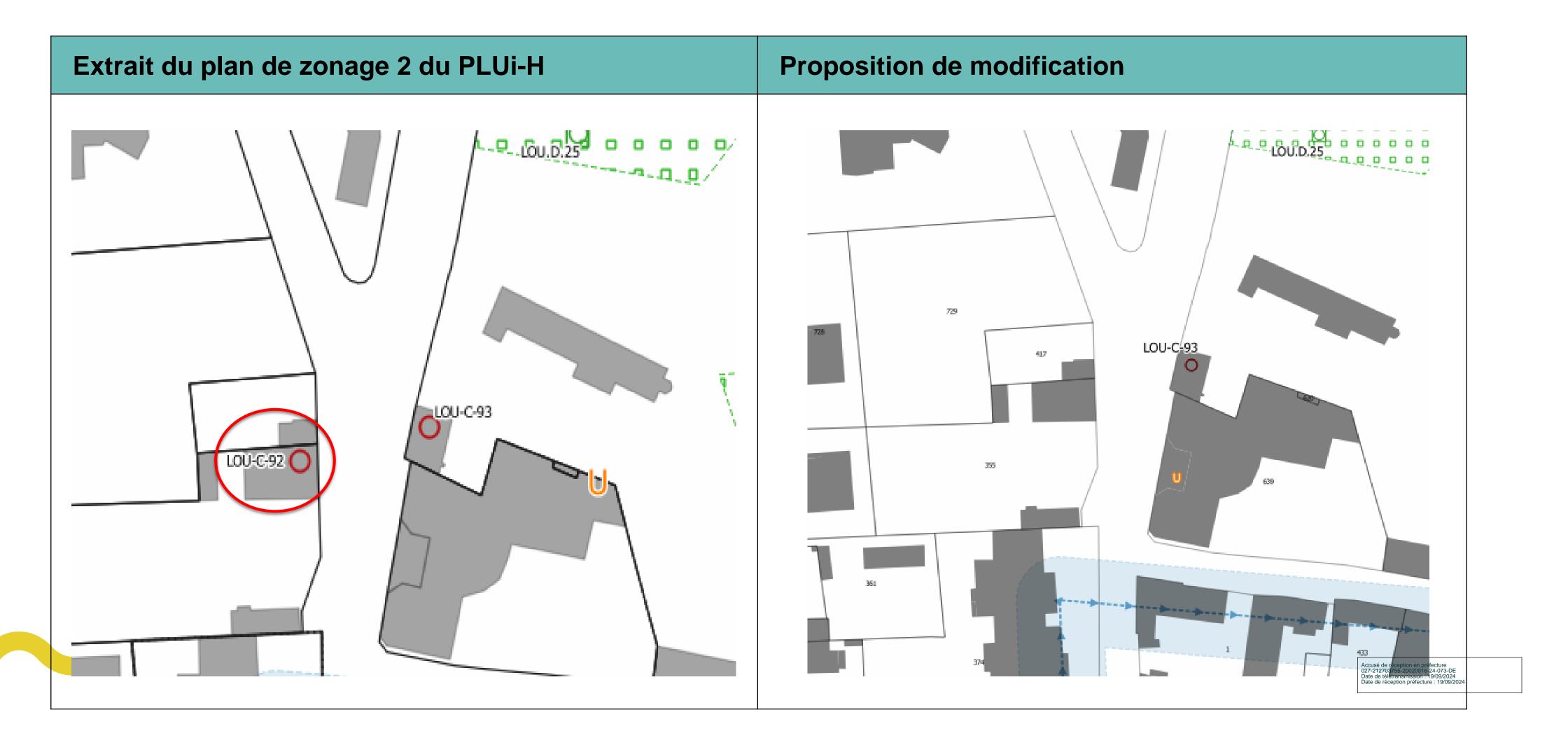
· Création d'un ER visant à élargir la voie au niveau de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de la justice



Protection Lou-C.92



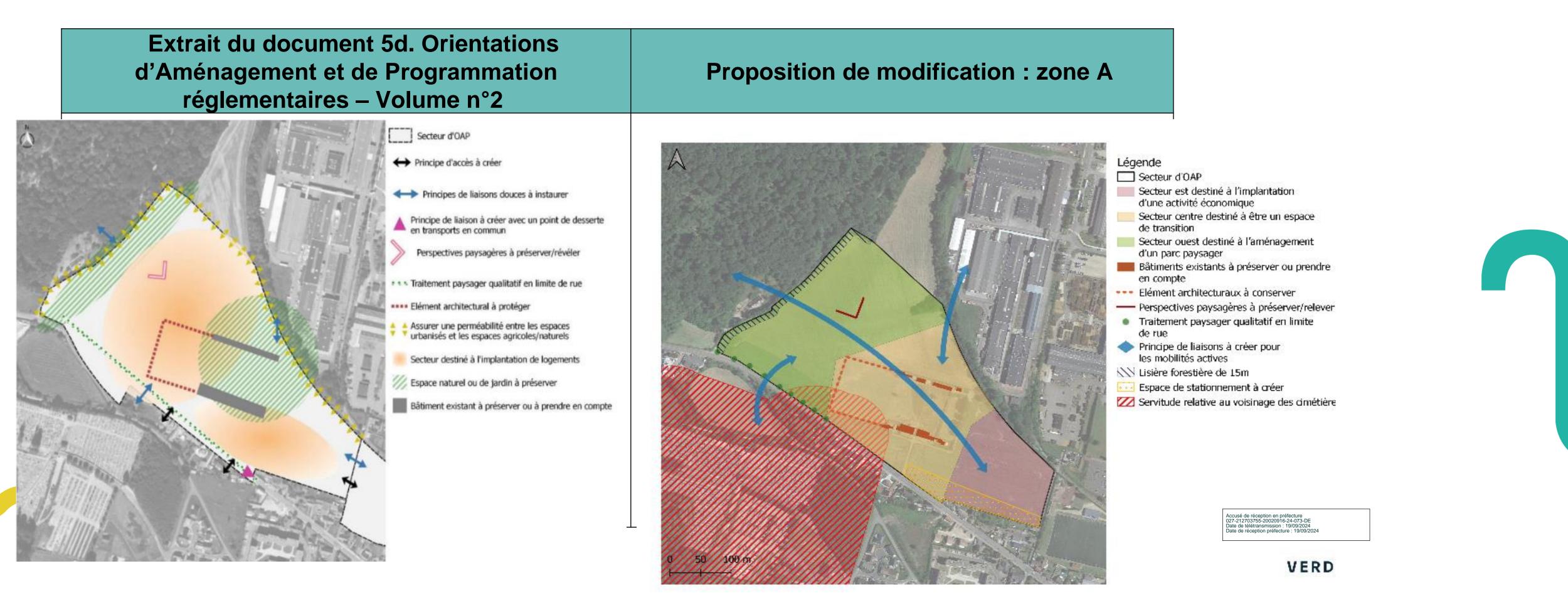
Bâtiment démoli : Suppression de la protection Lou-C.92 située rue du 11 novembre.



OAP de la Ferme de la Londe

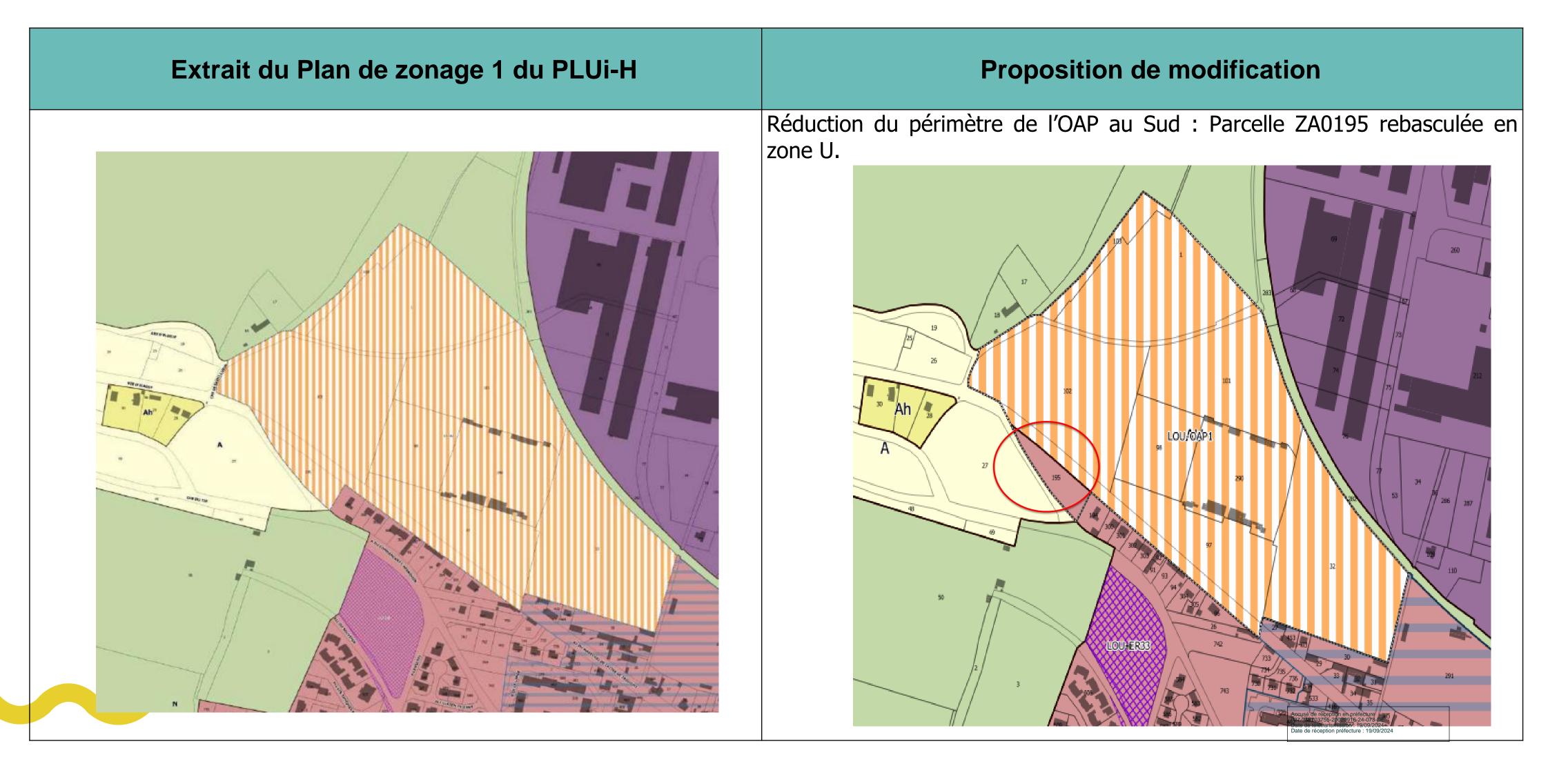


 Evolution de l'OAP : Elle vise désormais à développer des activités de loisirs et économiques, tout en préservant le corps de ferme existant.



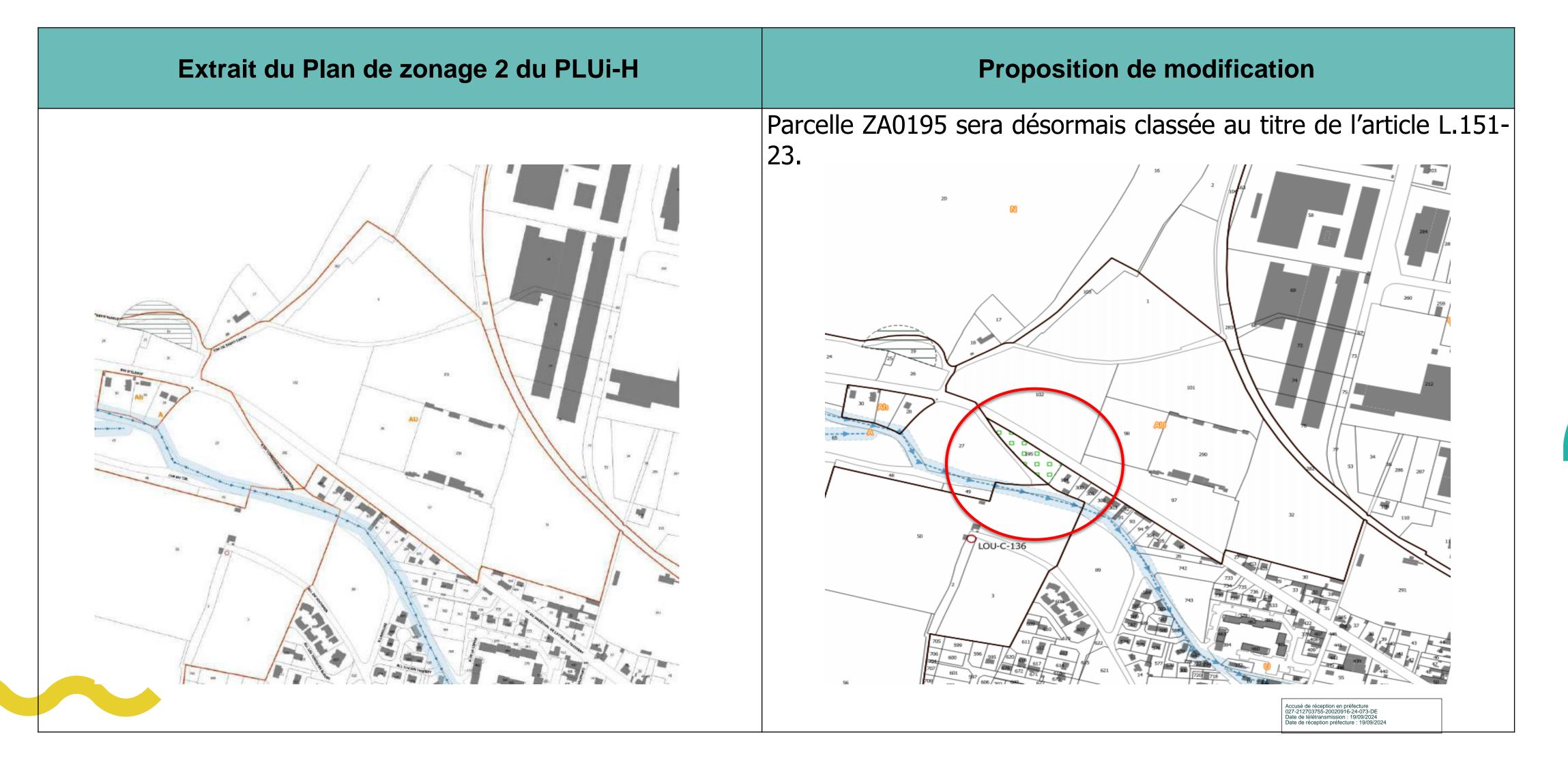
OAP de la Ferme de la Londe





OAP de la ferme de la Londe





Déclassement N en NI (loisirs)



 Permettre le développement de projets de loisirs en lien avec les orientations de l'OAP Ferme de la Londe. Parcelle ZA1 et ZA2 en continuité de l'OAP basculée en NI.

